



ACTUALITÉS - Janvier 2026

Sabine Geil-Gomez,
*Présidente de la Communauté
de communes des Coteaux Bellevue,*
l'ensemble des élus et des agents
de l'intercommunalité
vous présentent
leurs meilleurs vœux !

2026



Arret collecte des déchets verts en sac

⚠ À compter du 1er janvier 2026, la Communauté de Communes met fin à la collecte des sacs végétaux distribués en mairie.

Les habitants des Coteaux Bellevue sont invités à les remplacer par des bacs roulants.

Commandez gratuitement vos bacs à déchets végétaux :

Chaque habitation peut bénéficier de 2 bacs maximum de 120, 240 ou 360 litres.

Pour les commander, contacter le service environnement au
05 34 27 13 65

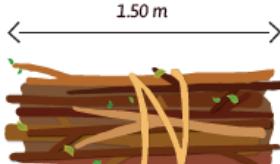
Vous n'avez pas à vous déplacer, les équipes du service environnement livrent directement à votre domicile.

Lors de chaque passage de la collecte, chaque foyer pourra présenter au choix :

2 bacs roulants fournis gratuitement par la CCCB



Jusqu'à 10 fagots conditionnés



Un poids maximum de 15 kg par fagot,
une longueur maximum de 1,50 m,
des branches inférieures à 15 cm de diamètre

1 bac roulant et
jusqu'à 5 fagots conditionnés



Nouveaux calendriers de collecte

Les calendriers de collecte des déchets sont disponibles sur le [site internet de la communauté de communes](#), ainsi que dans les mairies de chaque commune.

⚠ Attention les jours de collectes ont été modifiés sur l'ensemble des communes de la collectivité :

	Ordures ménagères	Recyclables	Déchets verts
Castelmaurou	Vendredi	Mercredi (impaire)	Lundi (impaire)
Montberon	Mardi	Jeudi (impaire)	Jeudi (paire)
Pechbonnieu	Mardi	Mercredi (impaire)	Lundi (impaire)
Rouffiac-Tolosan	Mardi	Mercredi (paire)	Lundi (paire)
Labastide-Saint-Sernin	Vendredi	Jeudi (impaire)	Jeudi (paire)
Saint-Geniès Bellevue	Vendredi	Mercredi (paire)	Lundi (paire)
Saint-Loup Cammas	Jeudi	Mercredi (paire)	Lundi (paire)

Ateliers et évènements



Café Bricol'

Apportez vos objets en panne pour bénéficier des conseils et outils des bénévoles !

Ve. 09/01 | 20H30-22H30 | L'Atelier, Pechbonnieu

Atelier 2 tonnes

Construisons ensemble nos scénarios de transition jusqu'à 2050

Sa. 17/01 | 14H30-17H30 | La boite à Utiles, Bruguières

Atelier "soyez au courant"

Venez apprendre à diagnostiquer et réparer vos petits appareils électroménagers

Sa. 24/01 | 10H30-12H | La boite à Utiles, Bruguières

Plantiez vos ateliers 2026 autour du jardinage en consultant le site de [Décoset](#)

Durant la période de Septembre 2025, l'ensemble des collectes d'ordures ménagères ont été étudiées :

Caractérisation des ordures ménagères

? Pourquoi est-elle réalisée ?

Afin de définir au plus juste la nouvelle feuille de route en matière de **tri et recyclage des déchets**, l'Etat a chargé l'éco-organisme Citéo de caractériser les ordures ménagères du territoire. Ainsi, connaissant les pratiques des habitants, des moyens techniques et humains adaptés peuvent être mis en place en suivant.

? Comment est elle réalisée ?

Organisé par [Décoset](#), un échantillon de quelques dizaines de kilos par commune a été étudié du 29 Septembre au 7 Octobre 2025. Les déchets sont triés en 45 catégories et pesés.

Les résultats de cette analyse ainsi que des solutions pour améliorer les gestes de tri vous seront **communiqués durant les mois suivants**.



Energies

Energies renouvelables : les panneaux solaires photovoltaïques

L'énergie solaire est non polluante, économique, facilement disponible, renouvelable et aisément transformable. Elle répond en outre à des enjeux écologiques plus globaux. Grâce à des équipements robustes et fiables, les modules photovoltaïques, elle vous permet de produire l'électricité dont vous avez besoin ou de la vendre.

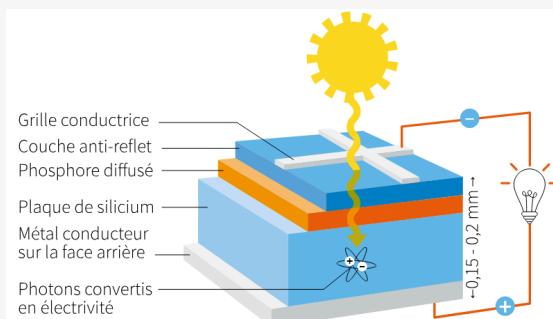
? Comment fonctionnent les panneaux solaires photovoltaïques ?

Certains matériaux semi-conducteurs comme le silicium possèdent la propriété de générer de l'électricité quand ils reçoivent la lumière du soleil : c'est

l'effet photovoltaïque, découvert par Becquerel en 1839.

Les photons de la lumière solaire transfèrent leur énergie aux électrons du matériau semi-conducteur. Ceux-ci se mettent en mouvement et créent un courant électrique collecté par une grille métallique très fine.

Sans pièce mécanique, sans bruit, sans production de polluants, les cellules photovoltaïques convertissent directement l'énergie solaire en électricité, sous forme de courant continu.



⚡ Quels modes de consommation de l'énergie générée ?

La **revente totale de l'énergie solaire** est possible. Pour pouvoir revendre son électricité solaire, il faut signer un contrat d'obligation d'achat (**OA solaire**). Les conditions de l'achat ainsi que les conditions d'éligibilité à l'obligation d'achat sont décrites dans un arrêté tarifaire. Les **arrêtés tarifaires** sont adaptés aux conditions économiques et aux priorités publiques du moment ; ainsi, ils sont abrogés et remplacés régulièrement, au gré du temps.

L'**autoconsommation individuelle** consiste à consommer tout ou partie de sa production. L'installation photovoltaïque est ainsi raccordée directement sur l'installation électrique intérieure.

- L'autoconsommation solaire **avec revente de surplus** : le surplus est injecté sur le réseau public. Pour les installations d'une puissance < 500kWc, les tarifs sont définis en fonction de l'arrêté tarifaire. Ce type d'installation permet de bénéficier de la prime à l'autoconsommation photovoltaïque, versé automatiquement par [EDF obligation d'Achat](#).
- Autoconsommation solaire **avec stockage sur batterie** : En ajoutant une batterie de stockage, vous optimisez votre taux d'autoconsommation et diminuez votre dépendance énergétique en utilisant votre surplus de production quand vous le souhaitez.

L'**autoconsommation collective** repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement. Ce n'est pas un mode de répartition physique de la production d'électricité mais bien un mode de valorisation économique, au même titre que l'autoconsommation individuelle ou la vente totale, auquel il peut être associé.

🏢 Quelles installations à l'échelle des communes ?

Après la commune de Saint Geniès-Bellevue, **pionnière en Haute-Garonne**, c'est au tour de la **commune de Castelmaurou** de se lancer dans l'autoconsommation collective, avec l'**installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase Suzanne Lenglen**.

D'une puissance d'environ 100 kWc (kilowatts-crête), cette installation permettra de produire une énergie locale et renouvelable.

La production annuelle est estimée à 121 MWh, dont environ 80 % seront autoconsommés dans les bâtiments communaux (gymnase, écoles, mairie, salle des

fêtes...). Ce projet permettra ainsi de couvrir près de 26 % des besoins annuels en électricité de la commune. L'excédent sera revendu à EDF.

 Pour aller plus loin :

[Espaces Conseil énergie habitant de la Haute-Garonne](#)

"[L'électricité solaire : mener à bien un projet photovoltaïque pour sa maison](#)", Ademe

"[Installation de panneaux solaires : vous avez droit à des aides !](#)", economie.gouv.fr

[Centre de ressources sur le photovoltaïque](#)



Communauté de Communes Coteaux Bellevue
19 Route de Saint-Loup Cammas, 31140, Pechbonnieu

Joindre le Service Environnement :

05 34 27 13 65

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à la newsletter du Service Environnement de la Communauté de communes.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

Envoyé avec

